

Mairie de VER SUR MER
4 place Amiral Byrd
14114 VER SUR MER
Tel : 02 31 22 20 33
Email: commune@versurmer.fr

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES-SUR-MER
COMMUNE DE VER-SUR-MER

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Étaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG -- Ludovic MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN - Éric POTIER - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs :

Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absente :

Houria BADEK

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER

COMMUNICATION DU MAIRE :

JL.VERET demande une minute de silence en hommage à Dominique Bernard. Pour la deuxième fois un professeur de l'école de la République Française a été assassiné. Cette école assure les mêmes

droits pour tous et la laïcité implique le respect de toutes les convictions, toutes les religions. Elles sont les clefs pour vivre ensemble.

Départ du médecin, par une décision personnelle, à la suite de difficultés personnelles graves, sans lien avec la commune. La mairie et les vérois étaient très satisfaits de ses services et sont inquiets de ce départ. Cécile Bussenault était compétente, avec une communication facile. Tout va être fait pour essayer de la remplacer.

La réalisation du restaurant scolaire est prévue en 2025. Le Maire a demandé au Président de STM d'organiser une réunion publique pour présenter le projet aux parents d'élèves et aux citoyens.

L'agrandissement de l'accueil-mairie progresse, les appels d'offre ont été lancés, les réponses sont attendues cette semaine. Il faut identifier un prestataire pour chacun des 12/13 prestataires. Le budget de 147 000€ voté en avril a été revalorisé en raison de l'inflation actuelle. Il est maintenant de 158 000€, soit une augmentation de 7% ce qui a paru au maire dans le cadre des marges de sa délégation et il l'a donc signé après le passage en commission Finances. L'achèvement des travaux est prévu pour fin mai 2024.

Convention entre Normandy Mémorial Trust et STM.

Malgré le vote défavorable du conseil municipal de ver, la convention a été votée à STM à la majorité des 2/3 (31 voix pour, 7 contre, 3 abstentions). Pour le fonctionnement le Maire a proposé que la convention de partenariat soit tripartite (NMT, STM et la mairie de Ver qui est la première partenaire utilisatrice de l'espace).

Les travaux de remise en état de la structure et le remplacement de la bâche du tennis ont commencé. La bâche est réalisée par la seule société spécialisée dans ce domaine.

La Chorale se développe, recrute, est dynamique. Elle chantera au repas des anciens.

Le parc éolien en mer, dorénavant dénommé Parc Eolien du Calvados (Ver sur Mer est la commune la plus proche) avance. La base d'entretien est basée à Ouistreham, le poste électrique principal est implanté (on le voit au large), la base des éoliennes sera implantée en 2024 pour une mise en service prévue en 2025.

Deux améliorations : le « battage » pour enfoncer les bases, forte nuisance sonore pour la faune, sera remplacé par un « forçage vibratoire » moins toxique ; les anodes en zinc pour lutter contre le faible courant électrique produit par l'eau et à qui on reproche la libération de zinc dans la mer, seront remplacées par un faible courant de neutralisation produit sur place.

La présidente du conseil des jeunes a atteint la majorité (18 ans). Elle est maintenant électrice et éligible au Conseil municipal. L'élection d'un nouveau président aura lieu prochainement.

Un démarchage de la société RP France auprès des vérois, avec abus de faiblesse, a été interrompu par la gendarmerie. Il convient de signaler à la mairie tous les abus. Une information a été diffusée sur les panneaux d'information de la commune.

Délibération n°1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2023

Vote : 17 voix POUR - 1 contre J.CHANAL

Il indique après le vote ne pas être d'accord et se plaint. JLVRET indique que le vote a eu lieu, le CR est approuvé. La parole n'a jamais été retirée à l'opposition, mais les débats ont lieu avant les votes et pas après.

Délibération n°2 - Plan Vélo

Monsieur le Maire rappelle que les déplacements en vélo se développent dans notre Société, c'est le cas des déplacements de courte distance dans la vie quotidienne mais également des déplacements de loisir à proximité de son domicile, pour faire du sport ou des activités sociales ou culturelles. C'est le développement du cyclotourisme. La Commune de VER-SUR-MER est à la fois une Commune rurale et une Commune littorale.

Le cyclotourisme est important d'autant plus que la Commune est traversée le long du littoral par la Vélomaritime. L'équipement prévu Place CHURCHILL se trouve sur le trajet de la Vélomaritime et représente une halte très fonctionnelle pour les cyclotouristes. Il est prévu un abri à vélos, des casiers de consignes, une cabine de déshabillage avec toilettes mais également une station de réparation de vélos et une borne de recharge de vélo électrique.

Monsieur le Maire indique que c'est le rôle d'une collectivité d'accompagner ce mode de transport, de faciliter et de sécuriser son utilisation.

Est prévue l'implantation d'arceaux également impasse des sports, au skate parc, à l'arrêt de bus à côté de la pharmacie, près du restaurant le SEXTON, à la mairie, au centre St-Exupéry, au parking du Manoir et de l'église, au cimetière, au parc loisir-nature, devant les commerces rue de la 8^{ème} armée, à l'angle de la rue de la Provence et du Boulevard de la plage et au parking du Paisty Vert.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe est le suivant :

Dépenses :

Etude architecte : 8 500 € HT

Bâtiment cabine de déshabillage/point d'eau/lieu de réparation et casiers : 45 000 €

Arceaux de stationnement/abris vélo/casiers/kit de réparation/bornes de recharge/main d'œuvre : 28 250 € HT

Recettes :

FNADT : 65 400 € HT

Commune : 16 350 € HT

Soit un total HT de 81 750 €

auxquels s'ajoute une TVA à 20% (16 350 €) soit un total TTC de 98 100 €.

P.ONILLON estime que le permis de construire ne sera jamais accordé dans la zone rouge autour de la salle de la Plage ; il considère qu'un local, même fermé la nuit, doit être considéré comme autorisant une « nuitée ».

JL.VERET indique qu'il ne faut pas préjuger du permis de construire et que le vote doit uniquement autoriser la demande de subvention selon le projet initial. S'il y a des modifications du projet en fonction des autorisations et subventions reçues, elles seront soumises au conseil municipal.

P.ONILLON conteste le montant restant à charge de la commune, le montant de la TVA du projet ; Plusieurs élus indiquent que ces chiffres sont conformes.

JL.VERET rappelle que le projet a été présenté en commission Finances à laquelle participe P.ONILLON et qu'il n'a pas émis de réserve.

Vote : le projet est approuvé par 14 voix pour, 2 contre (J.CHANAL, P.ONILLON), 2 abstentions (MC DEHLINGER, MLPAIN)

JL.VERET regrette de ne pas avoir le soutien de tous les élus pour ce projet d'intérêt général.

Ouverture de l'allée JP.Dupont aux vélos.

Le chemin est actuellement interdit à tous les véhicules, sauf les tracteurs des agriculteurs ayant besoin d'accéder à leurs terrains. A la demande de certains vérois, il est proposé d'autoriser la circulation des vélos.

MC DEHLINGER demande l'intérêt de cette autorisation dans la mesure où la rue Pont Chaussée est interdite à tout véhicule dans les deux sens.

L'ouverture de la rue Pont Chaussée aux vélos permettrait de relier le centre bourg à la vélomaritime et inversement.

Après discussion il est proposé d'autoriser les vélos allée JP Dupont et rue Pont Chaussée, dans les deux sens. En revanche, la partie de la rue Pont Chaussée allant de la route Départementale 514 à la mer reste interdite à tout véhicule.

Vote : le projet est approuvé par 17 voix pour, 1 abstention MC DEHLINGER

Délibération n°3 - Effacement du réseau quartier Montrouge

Le projet avait été initié par l'équipe municipale précédente, et avait été bloqué par JLVERET en raison du nombre trop important de candélabres proposé par le SDEC (26 en remplacement des 12 existants). Après un an et demi de négociation avec le SDEC, un compromis a été trouvé pour 16 candélabres. Des subventions importantes ont été obtenues, la part restant à la charge de la mairie s'élève à 42 300€ sur un total de 380 000€.

Vote : le projet est approuvé par 17 voix pour, 1 abstention MC.DEHLINGER

Réunion publique mairie-CCAS

Le CCAS souhaite dans ses missions de service public organiser une réunion d'information des citoyens sur le démarchage et propose à la commune de l'organiser. Il est prévu de demander à la gendarmerie et à une association de consommateur d'intervenir dans les débats.

Il se trouve qu'il existe actuellement sur Ver un démarchage se prétendant envoyé par la mairie, abusant des personnes fragiles, qui a été interrompu par la gendarmerie.

Vote sur le principe : le projet est approuvé par 16 voix pour, 2 abstentions (MC.DEHLINGER, G.MARCIA)

Agrandissement de la maison médicale

Les jeunes médecins ne souhaitent plus s'installer seuls dans un cabinet, pour leur permettre de garder une vie personnelle. Il faut donc prévoir l'agrandissement de la maison médicale pour y inclure un cabinet médical supplémentaire.

C'est une priorité pour 2024.

Vote de principe par 17 voix pour, 1 abstention (MC.DEHLINGER)

Possibilité de hausse de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

La taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires. La mairie est en droit de l'augmenter. Certaines communes l'ont fait, à des taux allant de 5% à 60%.

Elle n'a pas été augmentée à Ver pour 2024, le vote devait intervenir avant septembre 2023. JL VERET n'a pas souhaité déclencher une décision en urgence, mais il considère que cela apporterait des moyens supplémentaires à la commune.

P.ONILLON demande si les logements vacants pourraient également faire l'objet d'une taxe.

JL.VERET répond que oui.

L.MAULNY demande si on a vraiment besoin de ces moyens supplémentaires

MC.DEHLINGER demande si une estimation de ce que cela rapporterait à la mairie a été faite.

JC.MARIE indique qu'il y a 416 résidences secondaires à Ver, soit entre 1/3 et $\frac{1}{2}$ des habitations.

Vote : l'idée est approuvée par 13 voix pour, 2 contre (MC.DEHLINGER, P.CLAUSER); 3 abstentions (C.MACHUREY ; MC.HOFFNUNG ; JC.MARIE)

Délibération n°4 - Passage au M57 pour le plan comptable de la commune

Ce changement de plan comptable est obligatoire et doit être voté par le conseil municipal. Il a été approuvé par le trésorier public. Les différences entre l'actuel et le nouveau plan sont importantes mais difficiles à comprendre quand on n'est pas comptable.

Il permet notamment le report de crédit d'un chapitre à un autre (fongibilité) pour un montant maximum de 7,5% mais on ne peut plus avoir de ligne « dépenses imprévues ».

G.MARCIA demande si les Demandes de Modification n'auront plus à être votées au conseil municipal.

JLVERET répond que si ; par exemple si on veut modifier le budget car on n'a pas obtenu une subvention.

Vote : le projet est approuvé par 17 voix pour, 1 abstention MC.DEHLINGER

SITUATION FINANCIERE, ETAT DES EMPRUNTS

Le budget de la commune au 30 septembre fait apparaître

- Recettes de fonctionnement	820 000€
- Dépenses de fonctionnement	830 000€

Ces chiffres en cours d'année sont indicatifs car l'année n'est pas terminée et les recettes et les dépenses ne sont pas réparties régulièrement sur l'année.

Un besoin de financement pour les travaux de l'avenue Général Ailleret est nécessaire à hauteur de 200 000€, à prendre sur la réserve de 1 300 000 €. Il restera encore une réserve de 1 100 000 €, donc supérieure à la réserve trouvée en début de mandat.

L'équipe municipale a réussi à obtenir nombre de subventions et a refait les dossiers permettant d'obtenir les subventions demandées en 2017. Le Maire remercie la mobilisation des adjoints et des salariés.

Les sommes à percevoir sont :

Pour l'avenue Roosevelt	40 000,00€
Pour la place Churchill	46 924,00€
Pour les vitraux de l'église	9 025,00€
Pour l'av. G ^{al} Ailleret/parc loisirs	400 000,00€
Pour l'accueil mairie	40 000,00€
Pour l'assainissement av G ^{al} Ailleret	80 000,00€

Etat des emprunts : capital restant dû 326 000€ sachant que l'équipe municipale a remboursé 450 000€ d'emprunts, qui étaient en réalité inutiles.

Le taux d'endettement passe de 35% en 2020, à la prise de fonction de la nouvelle équipe, à 12% en 2023.

La moyenne nationale des communes est de 17%.

P.ONILLON demande ce qui a été réalisé en dehors de ce qui avait été initié par l'ancienne équipe.

JL.VERET indique que lancer un projet est différent de le réaliser. Il cite l'assainissement, l'effacement des réseaux, les trottoirs de l'av. G^{al} Ailleret, la sécurisation de la circulation, les travaux de la maison médicale... On fera le point détaillé au budget et en fin de mandat.

G.MARCIA signale qu'il y a eu la période Covid qui a interrompu toute activité et retardé des réalisations.

Délibération n° 5 - Redevance Antargaz

Pour la mise à disposition du réseau une redevance est de 203€ est à la charge d'Antargaz

Vote : le projet est approuvé par 17 voix pour 1 abstention MC.DEHLINGER

Délibération n°6 - Convention Partélios

6 pavillons sont gérés par Partélios. La mairie a peu de poids dans l'attribution de ces logements. Une nouvelle convention est à signer par le Maire.

Vote : le projet est approuvé par 16 voix pour, 2 abstentions (MC.DEHLINGER, C.INNOCENT)

Terrain de STM route de Ste Croix

Terrain de 2200 m² environ, comprenant un bâtiment.

STM veut le vendre et en demande 280 000€. Les domaines l'ont estimé à 152 000€. STM l'avait acheté 135 000 €. Le Maire estime qu'il s'agit d'une spéculation foncière et que ce n'est pas acceptable entre collectivités publiques sensées servir l'intérêt général.

La mairie de Ver souhaite l'acheter pour transférer les services techniques trop à l'étroit dans le bâtiment actuel, en faire un lieu de stockage, notamment de tout le matériel qui encombre le jardin et un appartement du Manoir ainsi que le container installé près de l'école, ainsi que pour y pour y construire des logements sociaux.

Si STM trouve un acquéreur, ce qui n'est pas le cas actuellement, la mairie de Ver préemptera le terrain à un prix raisonnable. STM peut alors contester devant le tribunal administratif ou faire trainer les choses.

JL.VERET pour débloquer le situation demande un vote pour proposer à STM l'acquisition de ce terrain à 220 000€, ce qui représente un bel effort.

L.LEDUC-DREAN demande à P.ONILLON pourquoi sachant que la mairie de Ver souhaitait acheter ce terrain, il a voté l'estimation à 280 000€ de STM.

P.ONILLON répond qu'il n'est pas d'accord sur le déplacement des services techniques sur ce terrain.

L.LEDUC-DREAN ne comprend pas son opposition au projet d'ensemble comprenant des logements sociaux.

L.MAULNY précise qu'il y a déjà un bâtiment sur ce terrain, il n'y aura donc pas besoin d'en construire un nouveau, que les locaux techniques actuels seront à vendre, et qu'on pourra vendre une partie du terrain à un bailleur social, ce qui financera une partie du projet.

JL.VERET souhaite récupérer les locaux encombrés du Manoir pour les mettre à la disposition du public, notamment le jardin.

MC.DEHLINGER demande avec quel financement les travaux au Manoir pourraient être financés et signale que les bailleurs achètent les terrains à très bas prix.

Vote pour autoriser le maire à proposer 220 000€ ± 10 000€ à STM pour l'achat du terrain.

14 pour, 2 contre (P.ONILLON, J.CHANAL), 2 abstentions (MC.DEHLINGER, ML.PAIN)

Délibération n°7 - Décision Modificative financière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits portés au budget en dépenses au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », articles 65548 « autres contributions effacement réseaux » et article 6531 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide les modifications budgétaires concernant le budget de la commune, comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
- Chapitre 22 - Compte budgétaire 022 Dépenses imprévues
 - 50 000€
- Chapitre 65 - Compte budgétaire 65548 Autres contributions effacement réseaux
 - + 50 000€

Vote : 17 voix POUR - 1 ABSTENTION (Marie-Christine DEHLINGER)

Délibération n°8 - Décision Modificative financière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la DM suivante

Fonctionnement chapitre 67, compte 673, ajout de 15 000€

Chapitre 22 compte 022, retrait de 15 000€

Vote : le projet est approuvé par 17 voix pour, 1 abstention (MC.DEHLINGER)

Délibération n°9 - Délibération corrective de l'approbation de l'affectation des résultats 2022 du budget assainissement

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement, vu la délibération N° 2023.04.10 du 06 avril 2023, vu les chiffres erronés sur celle-ci, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération qui annule et remplace la N° 2023.10.09 et d'affecter les résultats du budget assainissement ainsi qu'il suit :

- **A la section d'investissement** :
 - Excédent reporté (article 001) : 0€
 - Affectation en réserve (compte 1068) : 59 621,59€
- **A la section de fonctionnement** :
 - Excédent reporté (article 002) : 586 592.58€

VOTE : 17 voix POUR - 1 ABSTENTION (Marie-Christine DEHLINGER)

Délibération n°10 - Actualisation du tableau des effectifs

Suite au vote de la création d'un responsable des Services Techniques au précédent conseil municipal, le tableau des effectifs a été mis à jour.

J.CHANAL rappelle qu'il est opposé à cette création de poste. Il demande si c'est un fonctionnaire auquel cas « on va se le trainer jusqu'à sa retraite ».

TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

	CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF POURVU	HORAIRE HEBDO
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Rédacteur	B	1	35
	Adjoint Administratif principal de 2eme classe	C	1	35
	Adjoint administratif	C	1	35
FILIÈRE TECHNIQUE	Technicien territorial	B	1	35
	Adjoint Technique principal de 2eme classe	C	2	35
	Adjoint Technique	C	3	35
	Adjoint Technique	C	1	19
	Adjoint Technique	C	1	11

Vote : le projet est approuvé par 15 voix pour Vote 2 contre P.ONILLON, J.CHANAL, 1 abstention MC.DEHLINGER

Délibération n°11 Recensement INSEE : coordination

Le Maire doit désigner un coordinateur communal

JL.VERET propose de nommer la secrétaire de la mairie chargée de coordination

Vote : 16 pour, 2 abstentions (MC.DEHLINGER, C.INNOCENT)

Délibération n°12 - Recensement INSEE : agents recenseurs

Le Maire doit désigner des agents recenseurs

En général il faut prévoir un agent pour 300 logements, soit 4 pour Ver.

Aucune information n'est à ce jour disponible sur leur statut, leur rémunération, sinon qu'il s'agit d'une indemnisation forfaitaire

Vote : 17 pour, 1 abstention (MC.DEHLINGER)

Délibération n°13 - SIB Service Instructeur du Bessin

Le SIB de Ter'Bessin propose une nouvelle convention, actualisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la nouvelle convention

Vote : 17 pour, 1 abstention (MC.DEHLINGER)

Bilan du Poste de Secours

La parole est donnée à JB.MAILLARD.

Le manque d'anticipation dans l'affectation des sauveteurs a empêché de prendre contact avec eux à l'avance et notamment de leur demander d'apporter un chèque de caution, les sauveteurs n'ayant le plus souvent pas de carnet de chèques sur eux lors de leur mission. Or des dégradations ont été constatées dans leur logement de fonction.

Lors de la tempête Patricia, la qualité des eaux a été dégradée et la baignade interdite pendant 4 jours. La tempête a également dispersé certaines balises qui ont pu être remise à leur place grâce aux agents des services techniques.

Bilan des interventions : une perte de connaissance et une chute de vélo sur le littoral, 2 kitesurfeurs en perdition en mer, 3 chiens en divagation sur la plage.

L'intervention pour venir en aide aux kitesurfeurs n'a pas été à la hauteur à cause du matériel qui n'était pas conforme (réservoir d'huile du moteur presque vide, défaut de lubrification du starter, trou de 20 cm dans la coque avec entrée de 100-200 litres d'eau dans le bateau entre la coque et le plancher).

Il s'avère que le manque d'entretien est patent, les sauveteurs de Graye ayant confirmé que le trou dans la coque datait de l'année dernière.

P.ONILLON répond en tant que vice-président de STM en charge du littoral et des postes de secours ; il soutient que le matériel fourni par STM est entretenu et en adéquation avec leurs obligations, reproche qu'aucun représentant de la mairie n'était présent à la réunion. JB.MAILLARD répond qu'aucune invitation n'a été reçue.

P.ONILLON regrette que le responsable de poste n'ait pas vérifié la conformité du matériel à sa prise de poste en août, le matériel étant en état en juillet à sa connaissance.

Il indique que le seul devoir des sauveteurs pour un problème se produisant au-delà des 300 mètres est de prévenir le Cross Jobourg (ce qui a été fait pour les deux kitesurfeurs). Le club de voile a heureusement pu porter secours aux kitesurfeurs.

L.LEDUC-LEDRIAN propose de faire un état des lieux du matériel fourni par STM 48h avant l'ouverture du poste de secours.

P.ONILLON indique qu'une réunion est prévue en novembre, tout ceci pourra y être discuté.

MC.HOFFNUNG dit qu'il faut un carnet d'entretien pour les bateaux sur lequel serait mentionné toutes les interventions avec signature des intervenants et que le logement ne peut pas être mis à la disposition des sauveteurs si la caution n'est pas versée.

Après discussion JL.VERET conclut que le sujet doit être traité sérieusement car il est impératif d'avoir à Ver des sauveteurs pour la saison estivale.

Délibération n°14 - Démission de D.DESCHAMPS de la commission d'ouverture des offres.

G.MARCIA se présente pour faire partie de la commission d'ouverture des offres.

Vote : 17 pour, 1 abstention (G.MARCIA)

Zone 30

Avenue de la Libération il y a deux rétrécissements successifs avec une zone 30. Il est proposé de faire une seule zone 30 incluant les deux chicanes.

Vote : 17 pour, 1 abstention MC.DEHLINGER

Double sens rue St Gerbold entre l'Avenue du Colonel HARPER et l'Avenue Louis MONTRouGE.

Il est proposé de mettre cette partie de la rue St Gerbold en double sens.

P.ONILLON craint un problème de sécurité pour les voitures manœuvrant dans la zone parking de la rue, place Churchill.

Réponse : cela ne changera pas grand-chose à la situation actuelle où les voitures manœuvrent déjà dans les deux sens dans la partie parking.

Vote : 15 pour, 2 contre (P.ONILLON, MC.DEHLINGER), 1 abstention (J.CHANAL)

Délibération n°15 - Obligation au vendeur de fournir un diagnostic de conformité de l'écoulement des eaux usées lors de la vente d'une habitation.

P.ONILLON signale que cette décision a déjà été prise dans le passé, sans pouvoir préciser la date.

JL.VERET indique qu'il convient de statuer à nouveau.

La mise en conformité sera à la charge de l'acheteur, il faut mentionner sous quel délai

Après discussion, il est proposé de fixer ce délai à 1 an.

Vote :17 pour, 1 abstention MC.DEHLINGER.

QUESTIONS DIVERSES

P.ONILLON

- travaux de la mairie : l'arrivée du gaz a-t-elle été localisée et prise en compte ?

La réponse est oui, le coffret va être déplacé.

- est-il normal de retrouver sur un site Facebook particulier des décisions municipales pas encore officielles ?

JLVERET : écrire au maire qui interviendra auprès du propriétaire du site, les salariés sont tenus à la discrétion et la confidentialité.

- le sceau de la mairie a-t-il été retrouvé ?

JLVERET : il n'a pas été retrouvé à l'endroit indiqué par l'ancien maire, il aurait dû être remis en main propre au nouveau maire ou au moins mis au coffre ; il y a eu négligence. JL VERET a dû faire fabriquer un nouveau sceau, qui est maintenu sous clef.

- l'agrandissement de la maison médicale pour y inclure un cabinet médical supplémentaire est-il compatible avec le projet de parc Loisir/Nature

JLVERET : la réponse est oui car le projet de cabinet a été prévu dès la conception du parc loisir-nature.

J.CHANAL

- le projet d'agrandissement de la maison médicale pose un problème de parking dans ce secteur. Par ailleurs ce projet oblige-t-il à réduire les autres projets ?

JL.VERET : la nouvelle équipe a trouvé des financements par la finalisation de demandes de subventions qui étaient restées incomplètes, par des économies sur des assurances payées deux fois, par des revenus sur les panneaux publicitaires, l'antenne relais, etc... Il n'y a donc pas de problème financier. Quant aux places de parking, il n'y a pas de problème dans ce secteur, le parking pouvant notamment se faire le long de la rue du 6 juin.

- le revêtement de l'allée JP.Dupont va-t-il être refait pour améliorer l'esthétisme ?

6 MC.DEHLINGER

- Il se trouve que le repas des anciens va avoir lieu le même jour que d'autres activités d'association, il aurait fallu bloquer la réservation des salles pour éviter d'autres activités le même jour.

JL.VERET est d'accord sur ce point, il faudra y veiller l'année prochaine.

- on entend dire que la bibliothèque pourrait être transférée sur le site du NMT. Qu'en est-il ?

L.LEDUC-DREAN indique que c'est une proposition personnelle de T.OZENNE, sans concertation.

JL.VERET indique que le NMT a donné oralement son accord à cette proposition, mais que ce n'est pas une décision. STM a un projet de réaménagement des bibliothèques qui s'étale dans le temps et prévoit la bibliothèque de Ver-sur-Mer en 2032 !!! Le Maire est ouvert à toute proposition, indique qu'il voudrait protéger les activités du centre-ville. Il a indiqué à STM être très choqué que certains envisagent de déplacer le bureau de l'Office du Tourisme Intercommunal au NMT.

Il est incontestable que la bibliothèque doit être rendue accessible aux personnes à mobilité réduite.

MC.DEHLINGER souligne qu'une cage d'ascenseur a été prévue lors de la construction et que l'espace pour un ascenseur existe.

MC.DEHLINGER signale que le plateau sur la D514 en face des tennis se déforme, il se crée un caniveau, ce qui rend le plateau difficile à franchir.

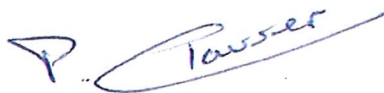
Le Maire répond que la question est à l'étude, mais que le rôle des plateaux est de faire ralentir, et celui-ci est efficace.

MC.PAIN

Elle indique que ce jeu de ping-pong systématique de mise en cause de l'autre bord (minorité/majorité) est très pénible...

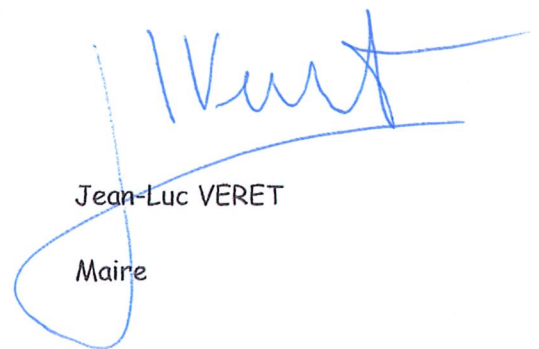
Elle demande si tout le conseil municipal est invité au repas des anciens.

JL.VERET indique avoir invité les trois adjoints au maire ainsi que les membres du conseil d'administration du CCAS.



Pascale CLAUZER

Secrétaire de séance



Jean-Luc VERET

Maire

